

Procès Verbal N°7 Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion Restreinte du 16 avril 2018

Convoqués : Georges SAMSON, Frédéric RAYMOND, Albert ROUSSEAU, Joel LE BOT, Yvon TRIFOL

Assiste : Aline COUFFIN

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. PV CFTIS

- La CRTIS prend connaissance du Procès verbal de la CFTIS du 21/02/2018.

1.2. Classements Terrains

- **CESSON SEVIGNE : STADE DEZERSEUL 1 - NNI 350510201:**
La commission transmet, avec un avis favorable, la confirmation de classement de niveau pour un niveau 4 à la CFTIS accompagnée des documents suivants :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Arrêté d'ouverture au public du 09/03/2018.
- **PENGUILLY : STADE MUNICIPAL –NNI 221650101**
Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 06/12/2023.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Arrêté d'ouverture au public du 04/04/2018.Elle transmet à la CFTIS pour un classement en Travaux.
- **VANNES : STADE KERIZAC - NNI 562600201 :**
La commission transmet, avec un avis favorable sous réserve de la réception du rapport de visite, la confirmation de classement de niveau pour un niveau 4 à la CFTIS accompagnée des documents suivants :
 - Rapport de visite.

1.3. Classements Terrains Synthétiques

- **MARTIGNE FERCHAUD : STADE ANDRE BREAL 2 – NNI 351670102:**
La commission transmet, avec un avis favorable, et sous réserve de la réception des tests in situ, la demande de classement pour un niveau 5Sye à la CFTIS accompagnée des documents suivants :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Arrêté d'ouverture au public du 16/01/2018
 - Tests in situ.
- **RETIERS : STADE JOSEPH EGU 3 – NNI 352390103 :**
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau 5Sye à la CFTIS accompagnée des documents suivants :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Arrêté d'ouverture au public du 16/01/2018.
 - Tests In Situ du 15/01/2018.

La Commission informe que les deux vestiaires joueurs de 24m² et le vestiaire arbitre de 10m² doivent être attribués à ce terrain et que les vestiaires de 18m² et le vestiaire arbitre de 8m² sont à attribuer au terrain 1 NNI 352390101. La commission précise qu'il n'y a plus de vestiaires dédiés au terrain 2.

- **VANNES : STADE DU FOSO – NNI 562600301 :**

La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau 4Sye à la CFTIS accompagnée des documents suivants :

- Tests in Situ du 23/03/2018.
- Rapport de visite

1.4. Classements Eclairage

- **ST MALO : STADE DE MARVILLE 2 - NNI: 352880102 :**

La commission a transmis, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau E4 à la CFTIS accompagnée des documents suivants :

- Certificat de Conformité
- Attestation d'entretien
- Plan(s)

- **VANNES : STADE DE LA RABINE – NNI 562600101 :**

La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de changement de niveau pour un niveau E2 à la CFTIS accompagnée des documents suivants :

- Certificat de Conformité
- Attestation d'entretien
- Plan(s)

1.5 Demandes d'avis préalable

1.6 Classements Futsal

1.7 Prochaine Réunion :

La prochaine Commission fédérale est fixée au 16 mai 2018.

CLASSEMENTS TERRAINS

2.1. Classement Initial

- **KERLAZ - STADE MUNICIPAL- NNI 290900101:**

La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement et des documents transmis :

- Plans de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Arrêté d'ouverture au public du 28/03/2018
- Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 16/04/2028.

- **MOTREFF - STADE GERARD TRANCHARD - NNI 291520101 :**

La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement et des documents transmis :

- Plans de situation et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Arrêté d'ouverture au public du 30/03/2018
- Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 16/04/2028.

2.2. Confirmation Classement

- **BILLE : STADE MUNICIPAL 1 - NNI 350250101:**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 19/02/2023.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement suite réalisation des travaux, et des documents transmis :

Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 16/04/2028. La commission demande que la main courante soit mise à 6m derrière les buts avant le 31/08/2018 et qu'une attestation en ce sens leur soit transmise.

- **CLEGUER - STADE LOUIS LE PORTZ - NNI 560400101**
 Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 26/04/2018.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 16/04/2028.
 Elle demande qu'un Arrêté d'ouverture au public ou une attestation de capacité lui soit transmis avant le 30/06/2018; à défaut, l'installation sera déclassée.
- **GUENIN - STADE MUNICIPAL - NNI 560740101**
 Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 26/04/2018.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Photos.
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 08/07/2028.
- **NOSTANG - STADE MUNICIPAL - NNI 561480101**
 Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 11/10/2018.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de situation, des vestiaires
 - Photos.
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 11/10/2028.
- **PLEUGRIFFET : STADE KERNORMAND 1 – NNI 561600101:**
 Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 14/06/2023.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Arrêté d'ouverture au public du 21/03/2018.
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 16/04/2028. Elle demande que l'ouverture entre les deux vestiaires arbitres soit portée à 1,80m conformément au règlement des terrains et qu'une attestation en ce sens lui soit transmise avant le 30/06/2018.
- **PLEUGRIFFET : STADE KERNORMAND 2 – NNI 561600102:**
 Cette installation était classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2015 sous le NNI 561600103.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 16/04/2028.

2.3. Changement de Niveau

- **PLEUVEN : STADE JEAN DIRAISON – NNI 291610101:**
 Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 12/01/2018.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Arrêté d'ouverture au public du 01/03/2018.
 Elle déclassifie l'installation niveau 6 jusqu'au 12/11/2027, en raison des zones de dégagement derrière les buts et de la taille du vestiaire arbitre.
- **PLEUMEUR GAUTIER : STADE MUNICIPAL – NNI 221990101:**
 Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 21/05/2025.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires

- Rapport de visite.
- Attestation de Capacité du 29/03/2018.
Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 21/05/2028.
- **QUEDILLAC : STADE LOUIS CARRE – NNI 352340101:**
Cette installation était classée en niveau Travaux jusqu'au 31/12/2017.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Attestation de Capacité du 08/06/2017.
 Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 16/04/2028.
- **RETIERS : STADE JOSEPH EGU 2 – NNI 352390102 :**
Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 22/02/2014.
La Commission déclasse le terrain en FootA11 jusqu'au 22/02/2024, suite à l'attribution de vestiaires au terrain synthétique.
- **BRANDERION : STADE SAINT EXUPERY 1 - NNI 560210101:**
Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 26/04/2018.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation et des vestiaires
 En raison de la taille des vestiaires joueurs, la commission déclasse l'installation et prononce le classement niveau 6 jusqu'au 16/04/2028.
- **PLEUGRIFFET : STADE LA ROSAIE – NNI 561600201:**
Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 14/06/2013 sous le NNI 561600102.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 - Arrêté d'ouverture au public du 21/03/2018.
 Elle déclasse le terrain au niveau FootA11 jusqu'au 16/04/2028, en raison de la longueur du terrain inférieur à 95m.

2.4. Mise à jour de données

- **BRANDERION : STADE SAINT EXUPERY 2 - NNI 560210102:**
Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation et des vestiaires
 Elle proroge le classement niveau FootA11 jusqu'au 16/04/2028.
- **CAUDAN : STADE FOOTBALL ASPTT - NNI 560360201:**
Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - photos
 Elle proroge le classement niveau FootA11 jusqu'au 16/04/2028.
- **CLEGUER : STADE DE KERJEAN 2 - NNI 560400102:**
Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
 - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
 - Rapport de visite.
 Elle proroge le classement niveau FootA11 jusqu'au 16/04/2028.
La commission précise qu'une main courante côté vestiaires permettrait un classement niveau 6.
- **GUISCRIF : STADE MUNICIPAL - NNI 560810101:**
Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 20/05/2024.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement suite réalisation des travaux, et des documents transmis :

- Plans de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 20/05/2024.

- **GUISCRIF : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 560810102:**
Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
- Plans de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 20/05/2024.
- **SENE : STADE HIPPODROME - NNI 562430301:**
Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
- Plans des vestiaires
- Arrêté d'ouverture au public du 19/03/2018.
Elle proroge le classement niveau FootA11 jusqu'au 16/04/2028.
- **VANNES : STADE KERIZAC 3 - NNI 562600203:**
Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.
Elle proroge le classement niveau FootA11 jusqu'au 16/04/2028 et demande que la longueur du terrain soit portée à 90m conformément au règlement.

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- **MOELAN SUR MER : PARC DES SPORTS AR HOAT 1- NNI 291500101 :**
Cette installation était classée en niveau E5 jusqu'au 21/01/2017.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement.
Elle décline le classement en niveau EFootA11 jusqu'au 16/01/2019.
- **PLOUGASTEL DAOULAS : STADE DE KERBRAT 1 - NNI 291890101:**
Cette installation est classée en niveau E4 jusqu'au 16/12/2017.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement.
Elle décline le classement niveau E5 jusqu'au 16/12/2019.
- **MARTIGNE FERCHAUD : STADE ANDRE BREAL 2 – NNI 351670102:**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement accompagnée du dossier technique
Elle prononce le classement niveau EFootA11 jusqu'au 16/04/2020 et demande que lui soit transmis avant le 30/06/2018 l'attestation d'entretien et le certificat de conformité.
- **MONTGERMONT : STADE EMILE CHEVALIER 1 - NNI 351890101 :**
Cette installation est classée en niveau E5 jusqu'au 18/03/2018.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement.
Elle confirme le classement niveau E5 jusqu'au 18/03/2020.
- **RETIERS : STADE JOSEPH EGU 3 – NNI 352390103 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement accompagnée des documents suivants :
- Certificat de Conformité
- Attestation d'entretien
- Plans
Elle prononce le classement niveau E5 jusqu'au 16/04/2020.
- **BAUD : STADE DU SCAOUET 4 - NNI 560100104 :**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement accompagnée des documents suivants :
- Certificat de Conformité
- Attestation d'entretien

- Plan(s)

Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 16/04/2020.

- **BRECH : COMPLEXE SPORTIF2 - NNI 560230202 :**

Cette installation est classée en niveau E5 jusqu'au 02/06/2018.

La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement.

Elle confirme le classement niveau E5 jusqu'au 16/04/2020.

- **QUEVEN : STADE MANE RIVALAIN - NNI 561850301 :**

Cette installation était classée en niveau E5 jusqu'au 18/03/2018.

La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement.

Elle confirme le classement niveau E5 jusqu'au 26/03/2020.

5. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

6. AFFAIRES DIVERSES

- **BROONS : COMPLEXE SPORTIF LE CHALET 1– NNI 220200101:**

La Commission accuse bonne réception du courrier de la Mairie du 03/04/2018 attestant que les travaux au niveau des douches ont bien été réalisés.

- **CORAY : STADE BEG MENEZ– NNI 290410201:**

La Commission accuse bonne réception du courrier de la Mairie du 22/03/2018 attestant que la clôture est bien à 2,5m des lignes de touche.

- **LAMBALLE : COMPLEXE SPORTIF DU PENTHIEVRE – NNI 220930201**

La Commission accuse bonne réception du mail de la Municipalité du 4/04/2018 et a pris note que la CFTIS traitait la demande lors de sa Commission du 11 avril.

- **LEZARDRIEUX : STADE LOUIS DRUAIS 1– NNI 221270101:**

La Commission accuse bonne réception du courrier de la Mairie du 31/07/2017 attestant que les buts réduits soient bien à 2,5m des lignes de touche.

- **LOUDEAC : PARC DES SPORTS DE SAINT BUGAN- NNI 221360201**

La Commission accuse bonne réception du courrier de la Mairie du 04/04/2018 confirmant que le vestiaire arbitre attribué au terrain est le vestiaire de 8m² en lieu et place du vestiaire précédemment renseigné.

- **ERGUE GUABERIC : STADE CROAS SPERN– NNI 290510101:**

La Commission accuse bonne réception du mail de la Mairie du 12/03/2018.

- Que signifie précisément : "déclassement du terrain en niveau foot A11"

Les terrains de football dits de grand jeu (où se disputent les rencontres à 11x11) sont classés en 6 niveaux dans un ordre décroissant de valeur (1, 2, 3, 4, 5, 6 et FOOT à 11).

*Le terrain LESTONAN 2 était classé niveau 5 ; de par la modification des vestiaires du site pour amener le terrain LESTONAN 1 au niveau 4, il n'est plus possible de garder ce niveau pour le terrain 2, **chaque terrain** devant disposer d'un bloc vestiaires comprenant :*

- 1 vestiaire pour le club recevant
- 1 vestiaire pour le club visiteur
- 1 vestiaire pour les arbitres

Tel que conçu les vestiaires actuels ne répondent plus à ce prérequis d'où le déclassement de LESTONAN 2 au niveau FOOT à 11, classement pour lequel la présence de vestiaires n'est pas obligatoire.

- Est-il toujours possible d'organiser un match officiel (district et ligue) sur ce terrain ?

Oui, conformément à l'article 4 Titre 1 de nos règlements Ligue de Bretagne, mais uniquement pour les compétitions de district en Seniors ou pour les compétitions jeunes (District ou Ligue) ; à compter du championnat R3, il faut disposer d'un terrain de niveau 5

- Peut-on organiser un match sur ce terrain lorsqu'il n'y a pas de match sur le Stade Lestonan 1 - NNI 290510201 ?

Oui mais pas pour le National 3 (ou la R1) qui requiert un niveau 4.

Pour l'équipe B (R3) possible à la condition que le terrain 1 ne soit pas utilisé.

Pour le niveau District, pas de souci ils peuvent évoluer sur ce terrain.

Quelles sont les délais et obligations nécessaires à un retour de classement antérieur ?

Pour revenir à la situation antérieure, à savoir LESTONAN 1 et LESTONAN 2, tous deux classés niveau 5 (cela implique de retrouver les vestiaires initiaux soit 4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres), Il suffit de procéder à une nouvelle visite de classement.

La commission rappelle qu'une installation de niveau 4 est requise à partir de la R1.

La commission indique qu'une solution à moindre coût serait d'installer des vestiaires modulaires type "Algeco" qui, tout en maintenant Lestonan1 au niveau 4, permettrait de repasser LESTONAN 2 au niveau 5 qui permettrait toutes compétitions départementales ou régionales jeunes, seniors masculins (jusqu'à la R2) ou féminines).

- **BAGUER MORVAN : SALLE DES SPORTS – NNI 350099901:**
La Commission accuse bonne réception de l'Arrêté d'ouverture au Public et demande que soit précisé le nombre de personnes autorisées afin d'être conforme.
- **MEILLAC : STADE MUNICIPAL – NNI 351720102 :**
La Commission accuse bonne réception de l'Arrêté d'ouverture au Public du 06/04/2018.
- **ST PIERRE DE PLESGUEN : STADE JOSEPH LEBERT 1– NNI 353080101:**
La Commission accuse bonne réception du courrier de la Mairie du 05/04/2018 attestant que la main courante est bien à 2,5m des lignes de touche.
- **LOCMINE : STADE DU PIGEON BLANC – NNI 561170101:**
La Commission accuse bonne réception du courrier de la Mairie.
L'éclairage ne permet plus d'accueillir de compétitions en nocturne jusqu'à reclassement.
La commission qui a pris note vous invite à reprendre contact à l'achèvement des travaux pour reclassement de l'éclairage.
- **LORIENT : STADE DE KERVENANEC 2 – NNI 561210202:**
La Commission accuse bonne réception du certificat conformité et confirme le niveau E5 de l'éclairage jusqu'au 15/01/2020.
- **ST LERY : STADE MUNICIPAL– NNI 562250101:**
La Commission accuse bonne réception du mail de la Mairie du 30/03/2018 précisant que le terrain n'est plus mis à disposition du Football et qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement.
- **VANNES : FOOT 5 AVEC PALISSADES– NNI 5625155013:**
La Commission accuse bonne réception de la demande de club de faire une ouverture de 3 m pour pouvoir accéder avec du matériel pour l'entretien de la surface. La Commission rappelle qu'il y a un cahier des charges précis pour ce type d'installation et que cette ouverture n'est pas prévue. S'agissant d'une dérogation, seule la CFTIS est habilitée à apporter une réponse en accord avec la LFA s'agissant d'un dossier ayant fait l'objet d'une demande de subvention.

GEORGES SAMSON
PRÉSIDENT CRTIS